



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°17/2013

NOMBRE DE MEMBRES

| | |
|---------------------------|----|
| En exercice | 22 |
| Présents | 15 |
| Pour | 15 |
| Contre | - |
| Non participation au vote | - |

L'an deux mille treize,

le six mai à quatorze heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

Étaient présents : Messieurs Charles de COURSON, Maurice BENOIST, Patrice VALENTIN.
Madame Joëlle VASSEUR.

Messieurs Hubert ARROUART, Michel CAQUOT, Jean-Pierre PINON, Pascal DESAUTELS, Roland BOULARD, Jean HUGUIN, Christian BRUYEN, Bernard DOUCET, Agnès PERSON, Laurent BURCKEL.
Et Madame Olivette BARRE.

**OBJET : FACTURATION DES STAGES COD1 et DIV2 POUR LES SPV DES CORPS
COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX**

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration:

● **DECIDE** que la facturation des stages pour les sapeurs-pompiers volontaires n'appartenant pas au corps départemental de la Marne se fera selon les modalités suivantes :

- Frais pédagogiques :
 - Formation pour devenir conducteur engin pompe (COD1)
 - ✓ Coût pour un stagiaire – 3 jours 190 €
 - ✓ Pour un stage complet de 10 à 12 stagiaires – 3 jours 1900 €
 - Formation pour devenir chef d'agrès DIV (DIV2)
 - ✓ Coût pour un stagiaire - 3 jours 120 €
 - ✓ Pour un stage complet de 10 à 12 stagiaires – 3 jours 1200 €

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Charles de COURSON

ACTE REÇU LE
28 MAI 2013
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D.R.C.L.